



TNS + salarié à temps plein - Quelles cotisations minimales ?

Par **GOBEYN Geoffrey**, le **04/05/2018** à **12:11**

Bonjour,

Je suis gérant majoritaire et j'ai toujours été salarié en même temps. Mon activité principale étant bien évidemment mon activité salariée que j'exerce en CDI à plein temps. Quant à mes déclarations de revenus auprès du RSI, elles ont toujours été à 0 (absence de revenus).

La sécurité sociale des indépendants (ex RSI) me réclame une somme exorbitante par voie d'huissier concernant des cotisations minimales impayées depuis 2013. Or, j'ai lu sur de nombreux sites internet qu'un gérant même majoritaire cumulant une activité salariée en plus d'être TNS n'était pas redevable de la totalité des cotisations minimales, voire (selon certains sites) d'aucunes cotisations sociales minimales.

Il est difficile de démêler le vrai du faux. Quelles sont donc les cotisations à payer au RSI étant donné que j'ai toujours déclaré des revenus à 0€ auprès du RSI et que mon activité principale a toujours été mon activité salariée à temps plein ?

Ont-ils le droit de remonter aussi loin (2013) ?

Quels sont mes recours ?

Merci de vos réponses